AR Prefecture

017-211703368-20260323-AG31_2026-AI
Reçu le 23/03/2026

Arrêté n°AG31-2026- portant délégation de fonctions et de signature

à Madame Valérie DAMIENS, 4ème Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Côteaux ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du **20 mars 2026** ;
Vu la délibération n°2026-03-20-03 du conseil municipal du 20 mars 2026 portant élection des adjoints ;
Vu le tableau du conseil municipal ;

Considérant que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que **Madame Valérie DAMIENS** a été élue **4ème Adjointe au Maire** ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires communales, il y a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à **Madame Valérie DAMIENS, 4ème Adjointe au Maire** ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de fonctions
Il est donné délégation de fonction à **Madame Valérie DAMIENS, 4ème Adjointe au Maire** pour exercer les attributions suivantes :

- **BUDGET / FINANCES :** suivi des dossiers budgétaires et financiers, préparation et suivi des budgets et comptes de la commune, relations avec les services financiers et partenaires institutionnels ;
- **PARTICIPATION A LA VIE CITOYENNE :** suivi des actions en faveur de la participation citoyenne, organisation et suivi du **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**, remise des cartes électeurs et coordination des initiatives visant à impliquer les habitants ;
- **VIVRE ENSEMBLE :** suivi et coordination des actions favorisant le lien social et la cohésion dans la commune ;
- **RENCONTRES CITOYENNES :** préparation, organisation et suivi des rencontres avec les habitants, débats et échanges sur la vie locale ;
- **REUNIONS DE QUARTIERS :** suivi et organisation des réunions de proximité avec les habitants par quartier pour favoriser la participation et l'information locale.
- **FETE DES VOISINS :** organisation et coordination de l'événement avec les habitants et associations ;
- **INTERGENERATIONNEL :** suivi des actions favorisant les échanges et liens entre générations.
- Fixation des tarifs relevant des domaines de sa délégation ;
- Gestion des régies relevant des domaines de sa délégation ;
- Gestion et suivi des demandes de subventions relevant des domaines de sa délégation.

Article 2 : Délégation de signature
Délégation de signature est donnée à **Madame Valérie DAMIENS, 4ème Adjointe au Maire**, pour signer tous courriers, correspondances, pièces administratives, notifications, transmissions, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, et documents relatifs aux domaines énumérés à l'article 1er.

AR Prefecture
017-211703368-20260323-AG31_2026-AI
Reçu le 23/03/2026

Les actes signés au titre du présent arrêté devront faire apparaître la mention : « Par délégation du Maire »,

Article 3 — Limites de la délégation

Sont exclus de la présente délégation :

- les actes pour lesquels la loi impose la signature personnelle du Maire ;
- les actes non rattachables aux domaines visés à l'article 1 ;
- les décisions que le Maire entend expressément se réserver.

Article 4 — Exercice de la délégation

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut à tout moment y mettre fin ou évoquer toute affaire entrant dans son champ.

Article 5

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 6

La Secrétaire générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet, au Trésorier, à l'intéressée à la notification.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026 et de sa publication sur le site de la commune le 23 mars 2026.

Fait à Saint-Georges-des-Côteaux, le 23 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX 17810

Frédéric ROUAN

Notification :

Je soussignée Madame Valérie DAMIENS, 4ème Adjointe au Maire de Saint-Georges-des-Côteaux, reconnais avoir reçu notification du présent arrêté portant délégation de fonctions et de signature.

A Saint-Georges-des-Côteaux, le 23 Mars 2026

Signature :
Valérie DAMIENS

Affiché et publié le 23 Mars 2026